



Compte-rendu du Comité de pilotage du PNA Cistude

1^{er} décembre 2020 – Visioconférence ZOOM (9h30-16h20)

Présents : Stéphanie THIENPONT (SHF), Jeanne-Marie ROUX-FOUILLET (MTE), Arnaud DELBARY (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Pascale SEVEN (DREAL Occitanie), Anthony DUBOIS (DREAL PACA), Séverine HUBERT (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), Ségolène FAUST (DREAL Centre-Val de Loire), Camille FEMINIER (DREAL Grand-Est), Maelys RENAUT (DREAL Corse), Jean-Marc THIRION (association OBIOS), Naïs AUBOUIN (NE17), Maud BERRONEAU (Cistude Nature), Laurent BARTHE (NEO/SHF), Olivier SCHER (CEN Occitanie), Florian PLAULT (CEN PACA), Anthony OLIVIER (Tour du Valat), André MIQUET (CEN Savoie), Florian VERON (CEN Allier), Raphaël QUESADA (association Lo Parvi), Frédéric BEAU (Association Épiméthée), Lydia RAZAFINDRALAY (CD67), Damien LERAT (SHNA), Valérie BOSCH (CEN Corse), Marie-Paule SAVELLI (CEN Corse), Marc CHEYLAN, Pauline PRIOL (StatiPop), Anila SHALLARI (CNP), Jean-François MAILLARD (OFB), Julie SIMON (OFB), Cédric BAUDRAN (ONF), Sandrine ROBERT (AELB), Dominique TESSEYRE (AEAG), Jérôme MARAN (ART), Jean-Marie BALOUARD (SOPTOM), Sébastien CARON (SOPTOM), Dominique MARANT (FFEPT), Laurie BERTHOMIEU (Zoodyssée), Stéphan ARNASSANT (PNR Camargue/Fédération des PNR), Audrey TROCHET (SHF).

Excusés : Jean-Christophe DE MASSARY (MNHN), Philippe DUPONT (OFB), Marion DEMADE (APCA).

Ordre du jour :

Le PNA en quelques mots

Les actions 2020 :

Présentation de la plaquette synthétique du PNA

Bilan annuel

Charte de réintroduction

Base de données et outil de saisie des suivis par CMR

Carte de répartition et carte de sensibilité

Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Programmation des actions pour 2021

1. Le PNA

Séverine Hubert souhaite la bienvenue aux membres du Comité de pilotage pour ce premier Copil officiel du PNA 2020-2029 et remercie l'ensemble des participants. Le Copil a été élargi par rapport au premier PNA afin d'intégrer de nouveaux interlocuteurs (ONF, Agences de l'Eau, OFB, MnHn, CNPN, Chambre d'agriculture, Fédération des parcs naturels, ...) pour une meilleure mise en œuvre des projets portés par ce PNA.

Le PNA est en cours d'édition et devrait être imprimé pour la fin de l'année 2020.

2. Plaquette synthétique du PNA :

La maquette a été réalisée par la SHF au cours de l'automne. Elle sera envoyée aux membres du Copil au cours de la première quinzaine de janvier pour validation avant son édition.



3. Bilan annuel de la mise en œuvre du plan en 2020

Un bilan de la mise en œuvre du PNA au cours de l'année 2020 a été rédigé et envoyé à l'ensemble des membres du Comité de pilotage en amont de la réunion. Ce bilan reprend et commente l'ensemble des actions menées en 2020. Afin d'alléger le compte-rendu seuls les échanges entre participants et les commentaires sur chaque action sont retranscrits ici.

Action 1 - Accompagnement administratif, réglementaire, scientifique et éthique du PNA

Axe 2 - Veiller à ce que les projets d'études sur l'espèce répondent à tous les critères réglementaires, scientifiques et éthiques préconisés dans le PNA

Une réflexion doit être engagée pour bien clarifier les attentes vis-à-vis de cette action et définir une méthodologie facilitant l'évaluation de la pertinence des projets par les Services de l'État et les experts régionaux qui sont sollicités.

=> Création d'un groupe de travail dédié à la définition de cette méthodologie

Action 2 - Protéger réglementairement ou contractuellement les secteurs abritant la Cistude d'Europe

Jean-Marc Thirion (OBIO) souligne que les SAGE constituent une très bonne entrée pour la protection des secteurs à Cistudes et qu'il ne faut pas les négliger.

Action 3 - Appliquer une gestion adaptée des milieux favorable abritant la Cistude d'Europe

Les documents de gestion peuvent être valorisés par un affichage sur le site Internet du PNA. Pour partager vos documents, il suffit de les adresser à Stéphanie Thienpont (SHF) qui gèrera leur mise en ligne.

Action 4 - Favoriser la prise en compte de la Cistude d'Europe dans les projets d'aménagement du territoire

Axe 1 - Développer et administrer une interface de saisie nationale pour les données d'occurrence et de CMR

Cédric Baudran (ONF) précise que l'ONF dispose de données qui pourront être mises à disposition via la convention d'échange de données qui existe entre la SHF et l'ONF.

Axe 6 - Rédiger un document pour la prise en compte de la Cistude dans les dossiers devant appliquer la séquence ERC

La rédaction du guide ERC doit être finalisée en 2021. Il est nécessaire de bien définir les attentes par rapport à ce document avant la phase de rédaction. Ce travail doit être accompagné par les DREAL et un comité d'experts.

=> Création d'un groupe de travail dédié à la rédaction de ce guide

Action 6 - Compléter et approfondir les connaissances scientifiques sur la Cistude d'Europe

Concernant l'étude sur les diatomées, Olivier Scher (CEN Occitanie) précise que des prélèvements ont été fait en Languedoc-Roussillon sur quelques tortues, mais les communautés retrouvées sur ces animaux sont celles associées aux milieux saumâtres donc les résultats ne sont pas comparables à ce qui a été fait en eau douce.

Frédéric Beau (Association Epiméthée) tient à disposition de ceux qui le souhaitent les protocoles pour la réalisation de cette étude.



Florian Veron (CEN Allier) a remis des échantillons au laboratoire de la DREAL PACA en 2018. Il est toujours en attente des résultats.

Action 7 – Communication/formation/sensibilisation

Olivier Scher propose de définir un visuel PNA afin d'harmoniser les communications réalisées dans le cadre du PNA.

=> Création d'un groupe de travail dédié à la création de cette charte graphique

4. Charte de réintroduction

La charte de réintroduction renommée « Guide des bonnes pratiques pour la réintroduction et le renforcement de populations » doit être finalisée en janvier 2021. La version V1 a été soumise à relecture du Comité de rédaction du PNA en juillet 2020, puis la V2 a été proposée, en novembre 2020, à un Comité de relecture élargi. Une quinzaine de relecteurs ont pris part à ce travail de relecture qui a suscité de nombreux échanges sur les objectifs du document, sur le contenu attendu, sur des aspects scientifiques et techniques. Après cette phase de relecture, la rédaction d'un avant-propos apparaît nécessaire pour bien redéfinir ce qu'est et ce que n'est pas ce guide.

Le Guide des bonnes pratiques pour la réintroduction et le renforcement de populations n'est pas une revue bibliographique sur l'écologie et la biologie de la Cistude d'Europe ou sur les expériences de gestion de milieux abritant l'espèce. Il s'agit d'un document d'accompagnement des porteurs de projets afin qu'ils puissent prendre en compte l'ensemble des paramètres nécessaires à la réussite d'un projet. Il se doit d'être accessible sur le fond (vulgarisation) et sur la forme (termes employés = termes IUCN). Il accompagne la stratégie globale du PNA et se conforme aux choix qui sont faits dans le cadre du PNA (cohérence). Ce document ne donne aucune obligation aux porteurs de projets mais propose les solutions qui semblent optimales pour la réussite des projets à la lumière des connaissances actuelles : le document sera remis à jour régulièrement avec l'évolution des connaissances.

=> Le Comité de pilotage souligne l'importance de bien redéfinir les objectifs de ce guide, de mieux réintégrer ce document dans la stratégie globale du PNA, de la nécessité de le faire évoluer régulièrement.

Concernant la priorisation des projets, il apparaît difficile de trouver un consensus. L'objectif de cette partie était de hiérarchiser les projets si l'approvisionnement en individus ne pouvait répondre simultanément à toutes les demandes en cours. Comme le souligne Marc Cheylan, le rôle du Comité de pilotage est d'accompagner les projets, la pertinence du projet est à l'appréciation du CNPN. Cette partie du document pourra faire l'objet d'une réflexion spécifique.

=> Le choix est fait de maintenir cette partie pour le moment en précisant son objectif et en la faisant évoluer.

Ce guide sera porté à la connaissance du CNPN mais une validation officielle n'est pas souhaitable afin de ne pas « figer » une version de ce guide et lui permettre d'évoluer.

=> Une version V3 intégrant tous ces éléments sera proposée au Comité de pilotage avant le 15 janvier pour une validation au 31 janvier 2021.

Marc Cheylan expose ensuite les deux visions qui ont été débattues au sein du Comité scientifique concernant la génétique des animaux réintroduits. Là encore, il apparaît nécessaire de faire évoluer les préconisations en fonction des avancées scientifiques.



5. Base de données et outil de saisie des suivis par CMR

Une démonstration de la version test de l'outil de saisie des données CMR est réalisée. Cette version test doit être encore corrigée mais pourra dès le début de l'année prochaine faire l'objet d'une session de test par un groupe de travail afin que cette V1 de l'outil soit évaluée par de futurs utilisateurs et que des propositions soient faites pour qu'elle évolue si besoin.

Olivier Scher insiste sur la nécessité que cet outil puisse intégrer des blocs de données (type fichiers Excel) pour faciliter la saisie et permettre l'intégration d'anciennes données. Laurent Barthe (NEO/SHF) attire l'attention sur la difficulté à intégrer des données en masse en raison de la multitude de formats des BDD. Marc Cheylan propose que pour les données anciennes, cette BDD indique à minima qu'une CMR a eu lieu sur un site et identifie la structure responsable afin de pouvoir quand même accéder aux données. Il est rejoint par Anthony Olivier (Tour du Valat) qui propose une saisie minimaliste intégrant la date et le site de capture, ainsi que le code de marquage utilisé.

=> Sollicitation d'un groupe de testeurs de l'outil au premier trimestre 2021.

6. Carte de répartition et carte de sensibilité

Parallèlement, la SHF participe au développement de l'outil GéoNature. L'objectif est la création d'une base de données de référence au niveau national sur les reptiles et les amphibiens, afin de produire des cartes de répartition, des cartes de sensibilités, effectuer des analyses statistiques sur la prise en compte des espèces dans les différents zonages environnementaux, etc.

Diverses structures, sollicitées dans le cadre de plusieurs espèces PNA, ont d'ores et déjà transmis leurs données et les données du SINP ont parallèlement été récoltées, permettant ainsi la mise à jour de la carte de répartition de la Cistude d'Europe.

=> la V3 de la carte de répartition sera soumise aux experts régionaux début 2021.

Il reste encore du travail pour que des conventions puissent être signées avec un plus grand nombre de structures et que cette BDD soit ainsi alimentée de façon régulière. Des flux automatiques pourront être mis en place entre BDD, comme c'est actuellement le cas entre la BDD SHF et les BDD de NEO et Cistude Nature. Cédric Baudran précise qu'un flux pourra être mis en place avec la BDD de l'ONF.

Outre la réactualisation de la carte de répartition, les données récoltées ont permis de travailler sur la carte de sensibilité de l'espèce. Une approche par la méthode des modèles de niches écologiques a été réalisée par Audrey Trochet (SHF) qui nous présente la méthodologie employée, le résultat de ce travail et discute les avantages et inconvénients par rapport à la méthode proposée au cours du premier PNA par le CEN Languedoc-Roussillon. La méthodologie et les scripts réalisés par Audrey sont à disposition de toutes les structures qui le souhaitent, afin que chacune puisse alimenter le modèle avec les couches cartographiques qu'elle souhaite, permettant ainsi d'optimiser les résultats de l'analyse qui a pour l'instant été conduite au niveau national et peut donc manquer de précision.

La discussion s'engage autour des deux méthodologies proposées et sur la finalité de ces d'outils qui doivent toujours être accompagnés d'explications. Plusieurs participants attirent l'attention sur le fait que la Cistude est une espèce qui se déplace parfois beaucoup, qui utilise une large variété d'habitats et qui est donc délicate à modéliser. Marc Cheylan pense que l'utilisation de la carte issue de modélisation doit être réservée principalement au projet de réintroduction pour déterminer si les sites sont favorables. Laurent Barthe insiste sur le fait que cet outil présente l'intérêt d'être applicable à moindre coût sur l'ensemble du territoire et permet de créer une carte de base qui pourra ensuite être affinée par les acteurs régionaux : c'est une première étape, un outil d'alerte à grande échelle (régionale) et pas à une échelle réduite. Stéphanie Thienpont rappelle que le projet de création de



cette carte de sensibilité stagne, hormis en Languedoc-Roussillon, depuis le premier PNA, or le guide sur la séquence ERC doit être rédigé en 2021 et cette carte en est une composante importante. Les DREAL sont en attente de cet outil. Dominique Tesseyre (Agence de l'Eau) indique que cet outil a également une utilisation plus positive : pour les Agences de l'Eau il permet d'intégrer la biodiversité dans les stratégies. Il a aussi une vocation de sensibilisation. Pascale Seven (DREAL Occitanie) rappelle les limites de ce type d'outils qui peuvent constituer un « laisser-passer » pour les porteurs de projets. Valérie Bosc (CEN Corse) nous fait part de son expérience quant à la mise en œuvre de l'outil pour la Corse : la carte nationale est certes imparfaite si on zoome à l'échelle régionale mais elle pointe la responsabilité régionale pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale, ce qui a son importance. L'objectif de la réalisation d'une carte de sensibilité en région Corse a pour objectif d'accompagner l'aménagement du territoire, mais également de s'assurer que des financements type FEADER ne soient pas attribués sur des secteurs où les mesures vont à l'encontre de la conservation de la Cistude. Elle a vocation à proposer aux communes un porter à connaissance. Valérie insiste sur le fait que cet outil permet de pallier au manque de données sur certains secteurs en mettant en avant les secteurs potentiels même s'ils n'ont pas encore été clairement identifiés comme secteur de présence.

=> La note technique de ce travail de modélisation sera envoyée début janvier à l'ensemble des membres du Copil. Une concertation sera ensuite réalisée régionalement pour que chacun choisisse une méthode à mettre en œuvre, l'objectif étant la production d'une carte de sensibilité dans chaque région en 2021.

7. Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Julie Simon (OFB) nous présente l'objectif du travail entrepris par l'OFB. La déclinaison nationale du règlement européen n°1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des EEE a renforcé la nécessité d'œuvrer sur la prévention, la mise en œuvre de mesures de gestion, voire d'éradication (lorsque cela est possible) de certaines espèces listées. En termes de prévention, la réglementation a évolué et évoluera encore. En termes de gestion, l'article L.411-9 du Code de l'environnement, l'action 1.3 de la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes (SN-EEE) et l'action 45 du Plan biodiversité, invitent à la mise en œuvre de « Plans Nationaux de Lutte » (PNL). Ainsi, Erismature rousse et Écureuil de Pallas bénéficient déjà d'un tel outil porté notamment par l'OFB.

Un autre dispositif national est par ailleurs mis en place dans le cas des EEE estimées comme « largement répandues » (sans réelle définition de cette terminologie) par l'article 19 du Règlement européen. Celui-ci stipule au paragraphe 1 que les États membres sont tenus de mettre en place « des mesures efficaces de gestion des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne qui, d'après leurs constatations, sont largement répandues sur leur territoire, afin que leurs effets sur la biodiversité, les services écosystémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum ». Cette volonté se traduit en France par la mise en place de « Stratégies Nationales de Gestion » (SNG) qui visent à apporter une vision globale de la situation basée sur des problématiques plus locales pour en renforcer la prise en compte. Le suivi de ces stratégies est assuré par le Ministère de la Transition Écologique et par les opérateurs associés dont fait partie l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Dans ce contexte, et suite à la rédaction d'une première stratégie nationale de gestion de l'Ouette d'Égypte, l'OFB est actuellement en charge de la production de la SNG des Trachémydes écrites (*Trachemys scripta sp.* ou « Tortues de Floride »), de la SNG sur les écrevisses exotiques, de plusieurs stratégies sur la flore exotique. Comme pour toutes les SNG, la « SNG Trachémyde » sera constituée de quatre parties (<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/des-strategies-nationales-de-gestion-relatives-aux-eee/>) et sera accompagnée de cartographies récentes des espèces sur le territoire national, afin d'« identifier les secteurs géographiques prioritaires pour la maîtrise des populations



d'espèces exotiques envahissantes largement répandues » (action 1.2 de la SN-EEE). Elle exposera également, de manière synthétique et analytique, les méthodes de gestion existantes et leur efficacité, documentées à partir d'exemples et de retours d'expériences nationaux et européens, afin de « fournir des outils pour orienter et accompagner la maîtrise des espèces largement répandues » (action 5.2 de la SN-EEE). Une attention particulière sera apportée aux méthodes et à l'encadrement réglementaire de la gestion des individus retirés du milieu naturel.

Sur le territoire métropolitain, une stratégie de lutte contre les Trachémydes écrites est actuellement proposée dans le cadre du « Plan National d'Action (PNA) Cistude d'Europe ». Afin de fournir un travail cohérent et complémentaire, l'OFB souhaite développer une collaboration forte avec la SHF et se positionner en appui des réflexions et des actions menées dans le cadre de la stratégie de lutte du PNA, tout en ayant une dimension nationale (voire incluant également les territoires d'outre-mer). L'OFB souhaite en particulier bénéficier du rôle d'animation de la SHF pour faire le lien entre les différents membres du Comité de Pilotage (Copil) du PNA et l'OFB concernant les éléments suivants :

- Travaux et expériences de gestion réalisés par les membres du Copil et les gestionnaires, ainsi que moyens mis en œuvre, en vue de disposer d'une vision nationale des efforts réalisés ;
- Utilisation des cartes et/ou données de répartition des Trachémydes en vue de mettre à jour la carte de répartition nationale de l'INPN (cette carte sera présentée à la maille de 10 x 10 km, uniquement dans le contexte de la SNG et fera mention des propriétaires des données brutes) et d'affiner les priorités de gestion selon des variables telle que la thermie et les événements de reproduction viable (sur ce point des échanges sont en cours avec M Girondot de Paris-Saclay avec un projet de Master 2 en 2021 en modélisation), mais aussi la présence/absence de Cistude d'Europe et d'Emyde lépreuse ;
- Retours d'expérience des centres d'accueil ou zoos et aquariums qui recueillent les tortues de Floride afin de pointer les difficultés associées aux capacités d'accueil et de poursuivre la réflexion sur les méthodes de mises à mort éthiques (travail avec la DEB et les vétérinaires) ;

Pour entamer cette tâche, l'OFB a recruté Julie Simon jusqu'à la fin de l'année avec une finalisation du travail en 2021 par l'équipe EEE de la direction de la recherche et de l'appui scientifique (Jean-François Maillard).

Suite à la présentation les discussions portent sur les moyens financiers et humains attribués à cette lutte (au détriment parfois des actions de conservation), à la difficulté de mettre en œuvre l'euthanasie des individus capturés pour des raisons techniques, financières et déontologiques (alors que les centres de récupération sont saturés), à la priorisation des actions.

Jérôme Maran (ART) insiste sur le fait que l'on tente de trouver une solution au problème de la Trachémyde alors même que de nouvelles espèces, au potentiel tout aussi invasif, sont toujours vendues en animalerie. Parallèlement à ce travail, c'est un vaste chantier sur la réglementation de la vente des espèces de tortues en animalerie qui doit être mené de façon urgente.

Jean-François Maillard rappelle que des signalements peuvent être fait à l'OFB sur la vente illégale de spécimens sur Internet, des agents étant affectés à cette mission.

=> Chaque acteur régional peut faire remonter le bilan des actions qu'il a déjà mené dans la lutte contre la Trachémyde.

=> La SHF et l'OFB travaillerons ensemble sur la finalisation de cette stratégie, tout en poursuivant les actions programmées dans le PNA et qui visent à traiter la problématique des tortues exogènes de façon plus globale.



8. Programmation des actions pour 2021

Organisation des Journées Techniques 2021 : Malgré le contexte sanitaire particulier en cette fin d'année 2020, nous devons réfléchir à la programmation des prochaines JT Cistude qui devraient, selon le calendrier prévisionnel, se tenir à l'automne 2021. Parmi les participants au Copil, le CEN Allier, le CEN Corse, la SOPTOM, OBIOS, ART, réfléchissent à la possibilité d'organiser ces journées.

=> **Choix à définir au premier trimestre 2021.**

Programmation année 2021 en région :

Occitanie : poursuite du travail autour de l'organisation des données.

Centre-Val de Loire : Frédéric Beau (association Épiméthée) sera l'animateur régional de la déclinaison et le travail entrepris par la RNN de Chérine au premier PNA sera poursuivi par ses soins.

Nouvelle-Aquitaine : depuis la fusion des régions, l'animation du PRA est très complexe en raison de la taille de la région. Pour l'instant, l'acteur qui portera la déclinaison n'a pas été désigné.

Jean-Marc Thiron (OBIOS) poursuivra son travail d'étude sur le Marais de Brouage et attire l'attention sur un projet de curage du réseau tertiaire de fossés, fréquentés par la Cistude, qui risque de porter atteinte à la population.

=> **Le Copil du PNA Cistude suivra de près ce dossier particulièrement préoccupant pour cette population.**

PACA : la stratégie à mettre en œuvre pour déclinaison doit être définie. L'accent sera mis en 2021 sur la connaissance, avec des prospections sur les secteurs encore peu connus (entre Var et Alpes-Maritimes). Un travail est également prévu sur l'interaction Cistude-Trachémyde en milieu naturel. Dans le Var, la SOPTOM va accompagner un gestionnaire dans le suivi démographique d'une population de Cistude au contact de Trachémyde, avec extraction des Trachémydes. Parallèlement, la SOPTOM termine la construction d'un bassin d'accueil pour les Trachémydes et des installations pour un élevage conservatoire pour la Cistude.

Auvergne-Rhône-Alpes : la mission d'animation 2018-2020 se termine et une feuille de route 2021-2023 doit être rédigée afin de définir les orientations de la déclinaison.

La RNN du Marais de Lavours souhaite lancer son programme de réintroduction et demande un accompagnement technique du PNA.

Bourgogne-Franche-Comté : la déclinaison se fera sous la forme de la rédaction d'un document synthétique.

Grand-Est : il n'y aura pas de véritable déclinaison régionale, mais la DREAL souhaite suivre la mise en œuvre du PNA.

Corse : deux grands axes d'actions seront privilégiés : la réalisation de cartes de sensibilités sur le secteur de la plaine orientale et la sensibilisation des scolaires et du grand public. Le travail sur la Trachémyde et l'enlèvement des individus sur le secteur embouchure Golo devrait normalement se poursuivre sur 2021. Un COPIL régional sera programmé début 2021.